

CERTIFICATION
RÉGLEMENTAIRE

Attestations prévues par le code
de l'environnement pour les

CESSATIONS D'ACTIVITÉ
et les
SITES ET SOLS POLLUÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LABORATOIRE
NATIONAL
DE MÉTROLOGIE
ET D'ESSAIS



CERTIFICAT DE CONFORMITE

suivant l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L.556-1 et L.556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalences prévus aux articles R.512-39-1, R.512-39-3, R.512-46-25, R.512-46-27, R.512-66-1 et R.515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R.556-3 et R.512-75-2 du code de l'environnement.

PERL ENVIRONNEMENT

11 Rue Louis Lumière

FRANCE - MARSANNAY LA COTE - MARSANNAY LA COTE

Satisfait aux exigences de l'article 2 § II et des annexes I, II et IV, pour délivrer des attestations (ATTES-ALUR) garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction ou d'aménagement, y compris sur le fondement d'études de sol qu'elle a elle-même établies.

Satisfait aux exigences de l'article 3 et des annexes I et V, pour délivrer des attestations (ATTES-SECUR) garantissant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité pour des installations mises à l'arrêt définitif.

Satisfait aux exigences de l'article 4 et des annexes I, II, III et VI, pour délivrer des attestations (ATTES-MEMOIRE) garantissant l'adéquation des mesures de gestion proposées pour la réhabilitation d'installations mises à l'arrêt définitif.

Satisfait aux exigences de l'article 5 et des annexes I, II, III et VII, pour délivrer des attestations (ATTES-TRAVAUX) garantissant la conformité des travaux réalisés aux objectifs de réhabilitation pour des installations mises à l'arrêt définitif.

Satisfait aux exigences de l'article 6 et des annexes I et VIII, pour délivrer des attestations (ATTES-EOLIEN) garantissant la mise en œuvre des opérations de démantèlement des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Les établissements certifiés sont mentionnés en annexe



Accréditation n°5-0012
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Date de début de validité :
05 octobre 2023

Date de fin de validité :
11 mars 2025

Numéro de certificat 39268 - 0



Pour le Directeur Général

Responsable du Département Certification de
Produits et Services

ANNEXE AU CERTIFICAT N°39268 rev.0

Etablissement principal :

Etablissement de Marsannay-La-Côte

Etablissements certifiés (nom / adresse / SIRET)	Article 2 § II ATTES- ALUR	Article 3 ATTES- SECUR	Article 4 ATTES- MEMOIRE	Article 5 ATTES- TRAVAUX	Article 6 ATTES- EOLIEN
<p style="text-align: center;">PERL ENVIRONNEMENT Etablissement de Marsannay-La-Côte</p> <p style="text-align: center;">11, rue Louis Lumière 21160 MARSANNAY-LA-COTE N° SIRET 830 230 322 00034</p>	X	X	X	X	X
<p style="text-align: center;">PERL ENVIRONNEMENT Agence Grand Est</p> <p style="text-align: center;">7B rue Montgolfier 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE N° SIRET 830 230 322 00059</p>	X	X	X	X	X

– FIN DE LISTE –